

3minutes.

L'essentiel d'ameli.fr pour les médecins

REGARD

SERVICES

Dr Bommenel :
« Échanger avec les professionnels de santé et protéger les données de suivi des patients »



Dans le cadre de la dématérialisation des communications et de l'accès sécurisé aux données de santé, l'Assurance Maladie porte avec l'Asip Santé depuis 2016 le système des messageries sécurisées de santé MSSanté. Objectif : permettre une meilleure coordination de l'ensemble des professionnels de santé au bénéfice des soins apportés aux patients. Entretien avec le docteur Lucie Bommenel, médecin généraliste à Paris, pour comprendre ce que ce système d'échanges sécurisés apporte à son exercice professionnel au quotidien.

DÉCRYPTAGE



SANTÉ PUBLIQUE

Rosp 2017 : résultats encourageants pour un dispositif largement renouvelé

Le paiement de la rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp) 2017 est effectif depuis le 25 avril (à l'exception de la Rosp médecin traitant de l'enfant, qui sera versée en juin). Les résultats à fin 2017 révèlent de réelles progressions des pratiques des médecins, par exemple en matière de dépistage du cancer colorectal ou de réduction de la prescription d'antibiotiques. Mais de moins bons résultats sont constatés sur certains indicateurs : prévention du cancer du sein ou prescription dans le répertoire des génériques, notamment. Prenant acte de la profonde refonte de la Rosp en 2016, un dispositif de sauvegarde a été introduit dans la convention médicale. Il est mis en œuvre cette année pour garantir le maintien de la rémunération globale.



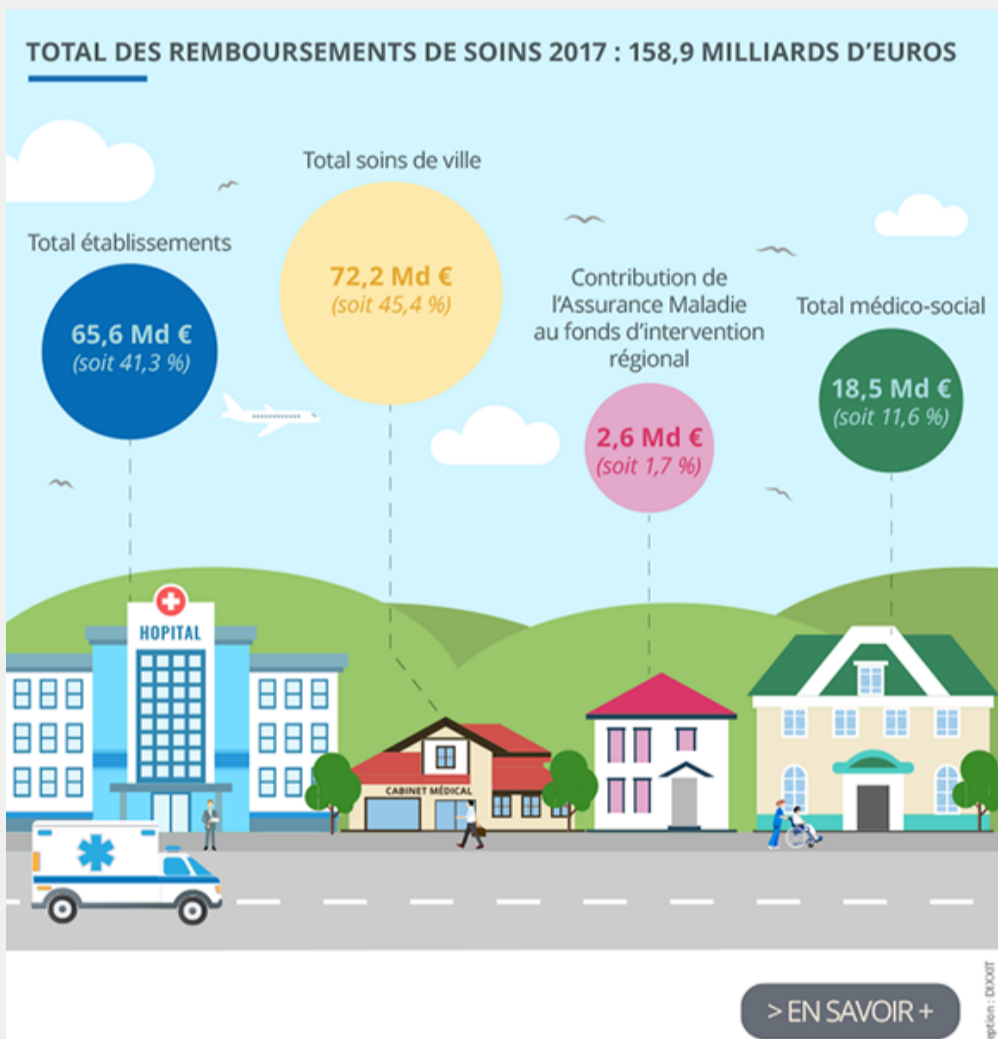
AIDE À LA PRATIQUE

Une procédure simplifiée pour les renouvellements en affection de longue durée

Après les admissions en ALD « liste » en juin 2016, les renouvellements sont à leur tour simplifiés. Une nouvelle procédure est mise en place pour faciliter la pratique quotidienne des médecins et éviter les ruptures de prise en charge pour les assurés dont l'état de santé justifie une poursuite de l'exonération du ticket modérateur. À compter de début mai 2018, le service médical de l'Assurance Maladie procédera au renouvellement de certaines ALD « exonérantes » sans que le médecin en réalise la demande en rédigeant un protocole de soins. Ce renouvellement concernera 75 % des ALD arrivant à échéance.

EN IMAGES

Zoom sur les remboursements de soins en 2017



Source : Assurance Maladie - Données annuelles brutes 2017 - Métropole, tous risques.

EN PRATIQUE

TEXTES DE RÉFÉRENCE

Aide maternité, paternité, adoption : comment en bénéficier ?

À la fin du mois de février 2018, environ 280 médecins avaient perçu la nouvelle aide financière complémentaire pour congé de maternité, de paternité ou d'adoption créée par l'avenant n° 3 à la convention médicale et entrée en vigueur fin octobre 2017. Celle-ci permet aux médecins libéraux conventionnés de faire face aux charges de gestion de leur cabinet quand ils interrompent leur activité en raison d'un congé de cette nature. Le point sur les [modalités d'application du dispositif](#).

TEXTES DE RÉFÉRENCE

Quelles extensions de majorations tarifaires pour quels praticiens ?

La [convention médicale de 2016](#) a prévu que les médecins de secteur 2 non adhérents à l'Optam/Optam-CO puissent aligner la facturation et le remboursement de certains actes sur ceux des médecins de secteur 1. Cette mesure est entrée en vigueur le 1er avril 2018. L'Assurance Maladie reconnaît ainsi les efforts des praticiens de secteur 2 pratiquant des tarifs opposables et leur ouvre, pour des actes incluses, la possibilité de facturer comme leurs confrères de secteur 1, majorations incluses. Les majorations concernées sont les majorations de pratique clinique (MPC) et médecin généraliste (MMG), cotées à 2 €, la majoration de coordination cardiologue (MCC) à 3,27 €, les majorations de coordination spécialiste (MCS) et généraliste (MCG) à 5 €. Sans oublier le nouveau forfait enfant (NFE) à 5 € et la majoration enfant pédiatre (MEP) à 4 €.

SANTÉ ET PRÉVENTION

« Mal de dos ? Le bon traitement, c'est le mouvement » à nouveau sur les écrans

En 2017, l'Assurance Maladie lançait un vaste programme de sensibilisation : « Mal de dos ? Le bon traitement, c'est le mouvement » afin de porter le message du [spot TV](#) à été de nouveau visible sur les écrans tandis que des messages radio inédits ont été diffusés sur les ondes jusqu'à la mi-avril. Ce dispositif sera reconduit en octobre pour renforcer la sensibilisation de tous face à cet enjeu majeur de santé publique qu'est la lombalgie commune. Cette campagne a remporté l'Or de la catégorie campagne de communication en prévention et santé publique du prix Empreintes 2018. Par ailleurs, l'appli Activ'Dos, développée dans le cadre de ce programme de sensibilisation, a été récompensée par le Trophée de l'application mobile de santé 2018 destinée au grand public.

ameli.fr

> VOTRE CAISSE

> AMELIPRO

> VOTRE CONVENTION

> GÉRER VOTRE ACTIVITÉ

> EXERCER AU QUOTIDIEN

> VOUS FORMER ET VOUS INFORMER

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette newsletter, [cliquez ici](#) pour vous désabonner. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos données personnelles. Ces droits s'exercent auprès du directeur de votre caisse d'assurance maladie de rattachement.